

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1105

13 avril 2016

### SOMMAIRE

Agacom .....	52999	Pool Top S.A. ....	52998
Altura S.à r.l. ....	53002	Prenzlau S.à r.l. ....	52998
Amstel Media S.A. ....	52994	Quorum Advisers S.à r.l. ....	53000
Amygdala Holding S.à r.l. ....	53030	Raphidec Sàrl .....	53002
Arngolt S.A. ....	53000	Roodvoet S.A. ....	52995
Asia Investment Soparfi S.à r.l. ....	52994	Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l. ....	53040
Bellaria Holding S.à r.l. ....	52999	Senvion S.à r.l. ....	52996
Beyond Consulting S.A. ....	53034	SIPL Aurora Propco S.à r.l. ....	52997
Bio Medica Lux S.A. ....	53001	SIPL Finco S.à r.l. ....	52996
Blue GP .....	52999	SIPL Finco TRS S.à r.l. ....	52995
Clinique Privée du Dr. E. Bohler .....	52994	SIPL Hancock Propco S.à r.l. ....	52995
European Direct Property Management S.A. .....	53039	SIPL Holdco S.à r.l. ....	52996
GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	53034	SIPL Partner 3 S.à r.l. ....	52997
Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l. .....	53003	SIPL Partner 9 S.à r.l. ....	52998
Highstreet VI PropCo IV S.à r.l. ....	53003	SIPL Propco NV S.à r.l. ....	52998
Ismabat S.A. ....	52997	Sopitherme S.A. ....	53004
Metelco S.A. ....	52994	Spectrum Immobilière S.A. ....	53007
Millipart S.à r.l. ....	53001	Spectrum Immobilière S.à r.l. ....	53007
Mohawk Kai Luxembourg S.à r.l. ....	53001	TS Tessuto S.à r.l. ....	53012
MS Participations S.A. ....	52996	Unicorn Investments S.à r.l. ....	53022
Oliam S.A. ....	53002	Victoria Management Services S.A. ....	53003
Opcalife S.à r.l. ....	53000	WATERLELIE, Société de Gestion de Patri- moine Familial, SPF .....	53000
Parcas S.A. ....	52997	Welle Environmental (Lux) S.à r.l. ....	53026
Point Out S.A. ....	53007	Yangtze Solar Power (Luxembourg) Invest- ment S.A. ....	52995

**Asia Investment Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.093.

—  
EXTRAIT

Suite la fusion de Aberdeen Management Services S.A par Aberdeen Global Services S.A. en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, les associés de la société sont les suivants:

AIPP Asia Select FCP SIF, représenté par Aberdeen Global Services S.A. avec siège sociale au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et avec 2.100 parts sociales.

AIPP Asia FCP SIF, représenté par Aberdeen Global Services S.A. avec siège sociale au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et avec 4.200 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2016063493/18.

(160025147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Amstel Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 49.967.

—  
Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

45, Route d'Arlon

L-8009 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

AMSTEL MEDIA SA

Référence de publication: 2016063523/13.

(160025134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Clinique Privée du Dr. E. Bohler, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 88.247.

—  
Monsieur Eray GILLEN, demeurant à L-2132 Luxembourg, Centre Convict, 5, avenue Marie-Thérèse a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 21 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016063583/12.

(160025029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Metelco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 66.451.

—  
Le bilan et annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016076017/11.

(160040633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**SIPL Finco TRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 198.636.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Finco TRS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064059/16.

(160025511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**SIPL Hancock Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 187.006.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Hancock Propco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064060/16.

(160025510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Roodvoet S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.794.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ROODVOET S.A.

Geert Dirkx

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2016074942/13.

(160039528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Yangtze Solar Power (Luxembourg) Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 170.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075072/9.

(160039526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**SIPL Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 187.634.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Finco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064058/16.

(160025512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**SIPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 186.963.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064061/16.

(160025509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Senvion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 186.599.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016074960/13.

(160039311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**MS Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 178.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075450/9.

(160040101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**SIPL Aurora Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 196.214.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Aurora Propco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064057/16.

(160025513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**SIPL Partner 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.646.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Partner 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064068/16.

(160025502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Parcas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 21.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016076069/10.

(160040685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Ismabat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.407.

Le Conseil d'administration réuni au siège social le 5 février 2016 a pris acte de la démission d'un administrateur, Monsieur Jean Hoffmann.

Lors de cette même réunion, Monsieur Marc Koeune a été élu Président du Conseil d'administration.

Signature.

Référence de publication: 2016063796/11.

(160025250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Prenzlau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.752.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075502/9.

(160040105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**SIPL Partner 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.707.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Partner 9 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064074/16.

(160025560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**SIPL Propco NV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 201.739.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Propco NV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064075/16.

(160025559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Pool Top S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4510 Obercorn, 39A, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 85.386.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016075501/10.

(160039766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Agacom, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.  
R.C.S. Luxembourg B 84.928.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2016075671/12.

(160040959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Blue GP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 203.146.

## RECTIFICATIF

*Extrait*

Lors de l'acte de constitution de la société «Blue GP», tenue par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en date du 16 décembre 2015, enregistrée à Luxembourg AC, le 23 décembre 2015, 2LAC/2015/29758, aux droits de 75.- € et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 janvier 2016 sous le numéro L160012185, non encore publié au Mémorial C,

une erreur matérielle s'est glissée concernant la fonction des administrateurs, dans la première résolution de l'assemblée générale qui a suivi la constitution, qui aurait dû être nommé administrateur de classe A ou administrateur de classe B.

Il y a donc lieu de rectifier la première résolution, qui aurait dû être se lire comme suit:

*«Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année en cours au 31 décembre 2016:

- Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Pandomus, 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de classe B;

- Charles Burkard, né le 22 novembre 1952 à Genève, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 6, rue de la Rôtisserie, 1204 Genève, Suisse, administrateur de classe A et;

- Max Welbes, né le 27 septembre 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de classe B.»

Luxembourg, le 3 février 2016.

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 février 2016. Relation: 2LAC/2016/2618. Reçu douze euros Eur 12.-.

*Le Receveur ff.* (signé): Yvette THILL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064105/32.

(160025735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Bellaria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.001.734,42.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 183.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075145/10.

(160039985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Arngolt S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.295.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/03/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016075688/12.

(160040491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**Opcalife S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 196.645.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 Février 2016*

S'est réunie ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la Société OPCALIFE Sàrl.

L'assemblée, décide à l'unanimité des voix:

Le transfert du siège social de la société au: 19, rue de l'Industrie, L-8069 BERTRANGE.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, au siège de la société.

Bertrange, le 03 Février 2016.

Pour extrait conforme

Nicolas PACAULT

Référence de publication: 2016063948/15.

(160025417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**Quorum Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 193.492.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 4 février 2016*

En date du 4 février 2016, l'associé unique de la société a décidé comme suit:

- de nommer Mr Graeme Beveridge, né le 13 décembre 1976 à Edimbourg, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 5<sup>ème</sup> étage, 33 Grosvenor Place, SW1X 7HY Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société disposant d'un pouvoir de signature de type A avec effet au 5 février 2016 et pour une période illimitée.

- d'accepter la démission de Mr James Lightbourne de sa fonction de gérant disposant d'un pouvoir de signature de type A de la Société avec effet au 5 février 2016.

Le 9 février 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016063987/17.

(160025160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**WATERLELIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 31.496.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075611/10.

(160039639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Bio Medica Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.689.

Le bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour BIO MEDICA LUX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2016075713/12.

(160040521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Millipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 214.347.700,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 112.435.

Il résulte des résolutions prises en date du 2 février 2016 par Millilux S.à r.l., agissant en tant qu'associé unique de la Société que:

La nomination en tant que gérant de classe A de la Société et ce pour une durée indéterminée, de Christoph Florian Wagner, né le 12 novembre 1980 à Leipzig, Allemagne, avec une adresse professionnelle située au 32-36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, a été acceptée avec effet immédiat.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Tim Hashagen (gérant de classe A)

Sylvia Barbara Kleemann (gérant de classe A)

Christoph Florian Wagner (gérant de classe A)

Richard Lenertz (gérant de classe B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

*Pour MILLIPART S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016063900/23.

(160025668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Mohawk Kai Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 41.908.160,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.655.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 février 2016:*

Hermanus Roelof Willem Troskie a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet immédiat.

Andrew Smith, ayant pour adresse professionnelle le 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016063905/16.

(160025862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Altura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 121.245,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 177.834.

Il est porté à la connaissance des tiers que le nom de Madame Dominika Kozłowska est désormais le suivant:

- Madame Dominika Kozłowska-Login

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

*Pour Altura S.à r.l.*

Représentée par Gilles Duroy

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2016064098/15.

(160025722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Oliam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 198.784.

Il est notifié qu'en date du 4 février 2016 la Société a pris la décision suivante:

- de la démission de Monsieur Mohamed Al Qubaisi en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 février 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Khaled Ahmed Hamel Al Qubaisi, né le 1<sup>er</sup> janvier 1978 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), avec adresse professionnelle au 211, Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, administrateur;

- M. Robert van 't Hoeft, administrateur;

- M. Marcus Jacobus Dijkerman, administrateur;

- M. Khadem Al Remeithi, administrateur;

- M. Khaled Ahmed Hamel Al Qubaisi, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oliam S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

*Administrateur*

Référence de publication: 2016063946/23.

(160025363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Raphidec Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 24, An der Gewan.  
R.C.S. Luxembourg B 145.992.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 mai 2015*

L'an deux mille quinze, le six mai, s'est réuni l'associé unique de la société à responsabilité limitée, RAPHIDEC SARL, susvisée, qui a pris la résolution suivante:

L'associé unique tient à notifier qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 mai 2015 et dans le dépôt numéro L150088867 du 27/05/2015 au registre de commerce et des sociétés, et qu'il fallait lire que seule l'adresse privée de l'associée unique avait changé.

Dès lors, l'adresse du siège social de la société RAPHIDEC SARL est à L-9177 Niederfeulen, 24, an der Gewan.

Pour extrait conforme

*L'associé unique*

Référence de publication: 2016063998/16.

(160025001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Victoria Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.765.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2015:*

- Noel McCORMACK, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 30 novembre 2015.

- Laure PAKLOS, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé administrateur de la société avec effet 1<sup>er</sup> Décembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016064188/15.

(160025226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.097.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B1 de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016063720/16.

(160025648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**Highstreet VI PropCo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 201.931.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 28 décembre 2015 que HIGHSTREET Premium I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201838, a cédé 30.000 parts sociales de la Société à Corestate Capital Holding S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199780.

Partant, les parts sociales de la Société sont dès lors détenues comme suit:

Corestate Capital Holding S.A. ....	30.000 parts sociales
TOTAL .....	30.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2016063767/19.

(160025374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**Sopitherme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Schifflange, 70, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 203.345.

---

**STATUTS**

L'an deux mille seize, le onze janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Ricardo SARAIVA TEIXEIRA, installateur de chauffage-sanitaire, né à Bonfim/Porto(Portugal) le 2 juin 1985, demeurant à L-4278 Esch-sur-Alzette, 34, rue Louis Petit.

2.- Monsieur Nuno LOPES DOMINGUES, installateur de chauffage-sanitaire, né à Coimbra (Portugal) le 23 novembre 1981, demeurant à L-4718 Pétange, 3, rue des Champs.

3.- La société anonyme «SOPICONCEPT S.A.», ayant son siège social à L-4149 Schifflange, Zone Industrielle Um Monkeler, 70, rue Romain Fandel, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 194.193,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Efrain FERNANDEZ LORDEN, ingénieur technicien, demeurant à L-6182 Gonderange, 18, Cité Joseph Bech.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SOPITHERME S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schifflange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'achat, de vente et de montage d'équipements de chauffage, de sanitaires, de ventilations et de tuyauteries de gaz ainsi que toutes les activités qui s'y rattachent.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie et accorder tous cautionnements ou garanties. Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (€ 100.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** Pour toute cession d'actions, entre actionnaires ou à des tiers, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée («avis de cession») en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée, les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires que le cédant.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; les actions ainsi restantes sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les trente jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux stipulations ci-dessus, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du paragraphe précédent, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption devront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession, sauf qu'ils bénéficieront d'un délai de paiement supplémentaire de trois mois par rapport au délai offert par le cessionnaire proposé.

L'exercice du droit de préemption devra porter sur l'intégralité des actions faisant l'objet de la demande de cession. En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption, le conseil doit, dans un délai de trois mois supplémentaires, trouver un acheteur pour les actions restantes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le cédant est libre à céder l'intégralité des ses actions aux cessionnaires proposés dans l'avis de cession.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 9.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 19, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016 et par dérogation à l'article 16, la première assemblée annuelle se tiendra en 2017.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription - Libération*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Ricardo SARAIVA TEIXEIRA, préqualifié, deux cent cinquante actions . . . . .	250
2.- Monsieur Nuno LOPES DOMINGUES, préqualifié, deux cents actions . . . . .	200
3.- La société «SOPICONCEPT S.A.», préqualifiée, cinq cent cinquante actions . . . . .	550
TOTAL: MILLE ACTIONS . . . . .	1.000

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent mille euros (€ 100.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cent cinquante euros (€ 1.450.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Efrain FERNANDEZ LORDEN, ingénieur technicien, né à Verviers (Belgique) le 11 janvier 1977, demeurant à L-6182 Gonderange, 18, Cité Joseph Bech.
- b) Monsieur Ricardo SARAIVA TEIXEIRA, préqualifié.
- c) Monsieur Orlando PINTO, gérant de la société «SOPINOR S. à r.l.», né à Moledo (Portugal) le 24 octobre 1960, demeurant à L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy.

Monsieur Ricardo SARAIVA TEIXEIRA, sub b), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme "LUX-AUDIT S.A.", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 25.797.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

4) Le siège de la société est fixé à L-4149 Schifflange, Zone Industrielle Um Monkeler, 70, rue Romain Fandel.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SARAIVA TEIXEIRA, LOPES DOMINGUES, FERNANDEZ LORDEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057728/195.

(160017780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Point Out S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075500/9.

(160040135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Spectrum Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Spectrum Immobilière S.A.).**

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 75.905.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “SPECTRUM IMMOBILIERE S.A.”, établie et ayant son siège social à L- 6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 75.905, constituée le 10 avril 2000 par devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 674 du 20 septembre 2000 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Transfert du siège social de la société de L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg;

2. Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises;

4. Nomination de gérant;

5. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société de L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht à L- 5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

Par conséquent, les actions de société anonyme actuelles sont remplacées par 400 nouvelles parts sociales de la société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale, à remettre aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

La dénomination de la société est quant à elle transformée en «SPECTRUM IMMOBILIERE S.à r.l.».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises.

« **Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

**Art. 2. Dénomination sociale.** La Société a comme dénomination “SPECTRUM IMMOBILIERE S.à r.l.”.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Contern.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Contern par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand- Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la détention et la mise en valeur d'immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la société est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000,-), représenté par QUATRE CENTS (400) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales sous les conditions prévues par la loi, par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Parts Sociales

**Art. 7. Parts Sociales.** Les Parts Sociales de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 8. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 9. Transferts des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs Parts Sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

**Art. 10. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s).** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants (le «Conseil de Gérance») qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

**Art. 12. Pouvoir du gérant ou du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chacun des gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, il peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des gérant(s).** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 18. Associé(s).** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 21. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 22. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts et en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

**Art. 23. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 24. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).»

#### *Souscription*

Les associés actuels de la société sont:

- 1) La société à responsabilité limitée dénommée «INTERPAGOS S.à r.l.», ayant son siège social à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 59.488. détenant 204 parts sociales;
- 2) Madame Tania WEIGT, née le 14 octobre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, détenant 196 parts sociales.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée Générale a décidé de remplacer le conseil d'administration par la nomination, aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée, de:

- Madame Tania WEIGHT, née le 14 octobre 1983 à Luxembourg, demeurant à L 5341 Moutfort, 8, Ledenberg
- Monsieur Guy PAULY, né le 12 août 1945 à Luxembourg, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Ledenberg

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.200.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Michèle Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057730/235.

(160017388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**TS Tessuto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.739.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TS Tessuto Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193710,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 13, Route du Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "TS Tessuto S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193739, established pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated December 30, 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 484, dated February 21, 2015, and whose articles of association have not been yet amended.

The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares (the Shares) all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

*Resolutions*

I. The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of the following persons, with immediate effect:

i. Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, from his position of category A manager of the Company;

ii. Mr. Julien Peters, born on August 20, 1984 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, from his position of category A manager of the Company; and

iii. Mr. Michael Philip Maurice Spies, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom, from his position of category B manager of the Company.

II. The sole shareholder resolves to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of the present deed.

III. The sole shareholder resolves to acknowledge the new composition of the board of managers resulting from the above:

*i. Category A Managers:*

- Ms. Joséphine Andonissamy, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, having her professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, from her position of category A manager of the Company,

- Ms. Svetlana Krasteva, born on May 25, 1973 in Burgas, Bulgaria, having her professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr. Pascal Brayeur, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, having his professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

*ii. Category B Managers:*

- Mr. Philippe Joland, born on October 7, 1969 in Neuilly-sur-Seine, France, with professional address at 49-51, Avenue George V, 75008, Paris, France,

- Mr. Michael B. Benner, born on May 11, 1955 in Maryland, United-Sates of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United States of America.

IV. The sole shareholder resolves to entirely restate the articles of association of the Company in order to give them henceforth the following content:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TS Tessuto S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities) (the Group). In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** Subject to the provisions of article 10 paragraph 2, the Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) but not more than seven (7) managers divided into up to two (3) categories, respectively denominated "Category A Managers", "Category B Managers" and "Category C Managers".

If the appointment of one (1) or more Category C Managers (in the maximum of two (2)) would result in the majority of the Board of Managers not being Luxembourg residents, two (2) additional Category A Managers can be appointed to the Board of Managers, each of whom shall be Luxembourg residents, in which case the Board Managers may be composed of up to nine (9) managers.

The manager(s) need not be shareholders.

The Category A Managers and the Category B Managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The Category C Managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall, be bound towards third parties as follows:

(a) In case no Category C Manager has been appointed the Company shall be bound towards third parties with regard to all matters by the joint signature of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

(b) In case one (1) Category C Manager has been appointed, the Company shall be bound towards third parties: (i) with regard to any Major Matter (as defined below) by the joint signature of one (1) Category A Manager, one (1) Category B Manager and one (1) Category C Manager; and (ii) with regard to all other matters by the joint signature of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

(c) In case two (2) Category C Managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties: (i) with regard to any Category C Manager Matter (as defined below) by the joint signature of two (2) Category C Managers; and (ii) with regard to any Major Matter (as defined below) by the joint signature of one (1) Category A Manager, one (1) Category B Manager and one (1) Category C Manager; and (ii) with regard to all other matters by the joint signature of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

The Board of Managers shall have the right to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate with the requisite quorum as follows:

(a) In case no Category C Manager has been appointed, the Board of Managers may only validly debate with regard to all matters if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

(b) In case two (2) Category C Managers have been appointed, the Board of Managers may only validly debate: (i) with regard to any Category C Manager Matter (as defined below), if two (2) Category C Manager are present or represented by proxies; and (ii) with regard to any other matter if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

Any decision taken by the Board of Managers shall require the following majorities:

(a) In case no Category C Manager has been appointed, any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

(b) In case two (2) Category C Managers have been appointed, any decision taken by the Board of Managers shall require: (i) with regard to any Category C Manager Matter (as defined below), the decision of two (2) Category C Managers acting jointly; and (ii) with regard to any other matter a simple majority including at least the favourable vote of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

The Board of Managers may not take any decision with regard to any of the following matters (each a Major Matter) without unanimous consent of all shareholders of the sole shareholder of the Company expressed by means of written resolution or at a meeting of shareholders, except that the consent of a shareholder of the sole shareholder of the Company is not required in case of a decision that relates to (i) that shareholder or any of its affiliates (e.g., the exercise of rights under an agreement with that shareholder or its affiliate), or (ii) agreements to be signed for replacing or accompanying agreements with that shareholder or its affiliates:

1. Approving a sale, transfer, exchange or other disposal of all or any portion of the Company's assets, or entering into any agreement for such sale, exchange or disposal, other than as otherwise permitted by any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the sole shareholder of the Company.

2. Borrowing any money in addition to the bank's facility, including for the purpose of refinancing such facility, but excluding any loans advanced by the shareholder as contributions in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the sole shareholder of the Company.

3. Approving the annual budget and any amendments or modifications to the approved business plan, approved annual budget or approved development budget.

4. Entering into or materially modifying any lease that: (i) is a material lease, being a lease which covers one office floor or more, or provides for rent of more than six hundred thousand Euro (EUR 600.000,00) per annum, or (ii) does not otherwise comply with the leasing guidelines specified in the approved business plan.

5. Approving any cost overruns, other than cost overruns relating solely to management fees to the extent they are, cumulatively, (i) payable in accordance with any development management agreement (the Development Management Agreement), the asset management agreement, and the management leasing agreement that may be entered into by the Company or any of its subsidiaries (as modified or amended from time to time; together referred to as the Management Agreements) and (ii) solely to be funded by TS Tessuto LP.

6. Modifying, amending, or approving material aspects of the further development of, the use and design concept for the project related to any real estate property directly or indirectly held by the Company and design decisions (for example, lobby design, façade design) as set out in the approved business plan and plans and specifications.

7. Entering into any contract or transaction with, or making any rights or taking any other action in relation to, affiliates of the shareholder, other than entering into or performing obligations under the Management Agreements.

8. (a) modifying or amending any of the following key milestones for the development of the project related to any real estate property directly or indirectly held by the Company, as set out in the approved business plan, it being understood that the approval requirement pursuant to no. 3 above shall remain unaffected and is not restricted to the following: projected exit, start of structural works, start of façade works, start of mechanical, electrical, and plumbing works, start of base building fit-out, start of testing and commissioning, target dates for substantial completion and final completion, as well as (b) confirming or otherwise agreeing with the respective manager on (in each case in accordance with the Development Management Agreement, and the consent not to be unreasonably withheld giving regard to those provisions), the occurrence of substantial completion and final completion, and (c) approving material amendments to the building permit application.

9. Entering into or materially modifying (including the addition of other trades) any contract to hire key construction contractors for the key major trades (i.e. structural works, façade, mechanical/engineering/electrical/ plumbing, conveying equipment and fit-out works).

10. Entering into or materially modifying any other contract to hire contractors, service providers or suppliers, other than: (i) those entered into prior to the date hereof and (ii) those with a value that does not exceed two million five hundred thousand Euro (EUR 2.500.000,00).

11. Making a decision to commence, defend, respond to, settle, arbitrate or mediate any dispute, litigation, claim, action or investigation, whether actual, pending or threatened, (including investigations of any regulatory, supervisory or judicial authority) (a Dispute) having a value in excess of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00), excluding Disputes in respect of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the sole shareholder of the Company, provided that the Company may take actions without approval in connection with claims, that in its good faith business judgement are necessary as part of the administration of contracts entered into by members of the Group, and which do not involve any formal court proceedings.

12. Approving the appointment of the Group's auditors.

13. Entering into contracts with leasing agents where such leasing agents are granted broker lead mandates in respect of the any real estate property directly or indirectly held by the Company.

If two Category C Managers have been appointed, then such Category C Managers may take at their sole discretion, but acting jointly, any decision and exercise on behalf of the Company or its subsidiaries all rights of the Company or its subsidiaries (i) under any management leasing agreement, development management agreement, asset management agreement that has been entered into by the Company or its subsidiaries or (ii) any other agreement that has been entered into

between the Company or its subsidiaries and a shareholder or its affiliates (including the termination of such agreement) or (iii) any agreements to be signed for replacing or accompanying the aforementioned agreements (a “Category C Manager Matter”).

The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Any share premium, assimilated premium, special equity reserve account or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders’ meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company’s share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company’s accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company’s accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

TS Tessuto Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193710,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «TS Tessuto S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193739, constituée par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 484, en date du 21 février 2015, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### Résolutions

I. L'associé unique décide de reconnaître la démission des personnes suivantes, avec effet immédiat:

i. M. Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg de sa position de gérant de catégorie A de la Société;

ii. M. Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg de sa position de gérant de catégorie A de la Société;

iii. M. Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni, de sa position de gérant de catégorie B de la Société.

II. L'associé unique décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

III. L'associé unique décide de reconnaître la nouvelle composition du conseil de gérance suites aux résolutions ci-dessus:

##### *i. Gérants de catégorie A:*

- Mme Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg,

- Mme Svetlana Krasteva, née le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, et

- M. Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

##### *ii. Gérants de catégories B:*

- M. Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008, Paris, France, et

- M. Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

IV. L'associé unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TS Tessuto S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des

sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 10 paragraphe 2, la Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants mais pas plus de sept (7) gérants divisés en trois (3) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A", "Gérants de Catégorie B" et "Gérants de Catégorie C".

Si suite à la nomination d'un ou plusieurs Gérants de Catégorie C (dans le maximum de deux (2)), deux (2) Gérants de Catégorie A additionnels pourront être nommés au Conseil de Gérance, chacun devant être résident Luxembourgeois, dans ce cas, le Conseil de Gérance pourra être composé par neuf (9) gérants.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être Associé(s).

Le(s) Gérant(s) de Catégorie A et les Gérant(s) de Catégorie B peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés détenant plus de soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Le(s) Gérant(s) de Catégorie C peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi et les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance la Société sera engagée vis-à-vis des tiers comme suit:

(a) Dans l'hypothèse où aucun Gérant de Catégorie C n'a été nommé, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

(b) Dans l'hypothèse où un (1) Gérant de Catégorie C a été nommé, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers: (i) à l'égard de toute Question Majeure (tel que défini ci-dessous) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A, d'un (1) Gérant de Catégorie B et d'un (1) Gérant de Catégorie C; et (ii) à l'égard de toute autre question, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

(c) Dans l'hypothèse où deux (2) Gérants de Catégorie C ont été nommés, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers: (i) à l'égard de toute Question de Gérant de Catégorie C (tel que défini ci-dessous) par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Catégorie C; (ii) à l'égard de toute Question Majeure par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A, d'un (1) Gérant de Catégorie B et d'un (1) Gérant de Catégorie C; et (iii) à l'égard de toute autre question, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer qu'avec le quorum suivant:

(a) Dans l'hypothèse où aucun Gérant de Catégorie C n'a été nommé, le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer à l'égard de toute question, si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et avec au moins la présence ou la représentation d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

(b) Dans l'hypothèse où deux (2) Gérants de Catégorie C ont été nommés, le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer: (i) à l'égard de toute Question de Gérant de Catégorie C, si deux (2) Gérants de Catégorie C sont présents ou représentés par procuration; et (ii) à l'égard de toute autre question, si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et avec au moins la présence ou la représentation d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert les majorités suivantes:

(a) Dans l'hypothèse où aucun Gérant de Catégorie C n'a été nommé, toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple comprenant au moins le vote favorable d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

(b) Dans l'hypothèse où deux (2) Gérants de Catégorie C ont été nommés, toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert: (i) à l'égard de toute Question de Gérant de Catégorie C, la décision deux (2) Gérants de Catégorie C agissant conjointement; et (ii) à l'égard de toute autre question, une majorité simple de ses membres comprenant au moins le vote favorable d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance ne peut prendre aucune décision à l'égard des questions suivantes (chacune une Question Majeure) sans le consentement unanime de tous les associés de l'associé de la Société exprimé au moyen de résolutions écrites ou à une réunion des associés, sauf si le consentement d'un associé de l'associé de la Société n'est pas requis dans le cas d'une décision qui concerne (i) cet associé ou une de ses filiales (par exemple, l'exercice des droits en vertu d'un accord avec l'associé ou une de ses filiales), ou (ii) tout accord qui doit être signé pour le remplacement ou l'accompagnement des accords avec cet associé ou une de ses filiales:

1. approuvant une vente, un transfert, l'échange ou autre cession de tout ou partie des actifs de la Société, ou la conclusion de tout accord relatif à une telle vente, échange ou cession, autre que permit par tout pacte d'associés qui pourrait être en vigueur le cas échéant entre les associés de l'associé unique de la Société.

2. empruntant toute somme en complément de tout prêt bancaire, y compris à des fins de refinancement de ce prêt, mais à l'exclusion des prêts consentis par l'associé comme contributions en conformité avec les termes de tout pacte d'associés qui pourrait être en vigueur le cas échéant entre les associés de l'associé unique de la Société.

3. approuvant le budget annuel et tout amendement ou modification au business plan approuvé, du budget annuel approuvé ou le budget de développement approuvé.

4. concluant ou modifiant matériellement tout bail qui: (i) est un bail matériel, étant un bail qui couvre un étage de bureau ou plus, ou fournit un montant de loyer de plus de six cent mille Euro (EUR 600.000,00) par an, ou (ii) qui ne se conforme pas autrement aux directives de location déterminées dans le business plan approuvé.

5. approuvant des dépassements de coûts, autres que les dépassements de coûts portant uniquement sur les frais de gestion dans la mesure où ils sont, (i) payable en vertu de tout accord de gestion de développement (le Contrat de Gestion de Développement), tout accord de crédit-bail de gestion et tout accord de gestion d'actifs qui peuvent être conclus par la Société ou une de ses filiales (tel que modifiés de temps à autre; ensemble dénommés Contrats de Gestion) et (ii) qui doivent uniquement être payés par TS Tessuto LP.

6. Modifiant, ou approuvant des aspects matériels de la poursuite du développement, l'utilisation et le concept de conception pour le projet relatif à tout bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société et les décisions de conception (par exemple, la conception du hall, des façades) tel que précisé dans le business plan et les plans et spécifications approuvés.

7. la conclusion de tout contrat ou transaction, la prise de tout droit ou la mise en place de toute autre action en relation, avec des filiales de l'associé, autres que la conclusion ou l'exécution des obligations en vertu des Contrats de Gestion.

8. (a) modifiant l'une des étapes suivantes clés pour le développement du projet relatif à tout bien immobilier détenu directement ou indirectement par la Société, tel que précisé dans le business plan approuvé, étant entendu que l'exigence d'approbation conformément au point 3 ci-dessus doit rester inchangée et ne se limite pas à ce qui suit: sortie projetée, début des travaux structurels, début des travaux de façade, début des travaux de mécanique, d'électricité et de plomberie, début des fondations, début des essais et de la mise en service, dates cibles pour l'achèvement substantiel et l'achèvement, ainsi que (b) confirmer ou autrement s'accorder avec le gérant respectif (dans tous les cas conformément au Contrat de Gestion de Développement, et le consentement ne doit pas être refusé sans motif valable à l'égard de ces dispositions) sur l'événement d'un achèvement substantiel et de achèvement final, et (c) approuvant les modifications à la demande de permis de construire.

9. la conclusion ou la modification matérielle (incluant l'ajout d'autres métiers) de tout contrat en vue d'embaucher des entrepreneurs clés dans le domaine de la construction pour les principaux métiers clés (c. travaux structurels, façade, mécanique / ingénierie / électrique / plomberie, équipement de transport et les travaux d'aménagement spécifiques).

10. la conclusion ou la modification matérielle de tout autre contrat en vue d'embaucher des entrepreneurs, des prestataires de services ou des fournisseurs, autres que: (i) ceux conclus avant la date des présentes et (ii) ceux qui ont une valeur qui n'excède pas deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,00).

11. la prise de décision afin de commencer, défendre, répondre à, installer, arbitrer ou procéder à la médiation à tout litige, réclamation, action ou enquête, qu'il soit réel, en cours ou imminente, (y compris les enquêtes de toute autorité réglementaire, de surveillance ou judiciaire) (un Litige) ayant une valeur supérieure à cinquante mille Euros (EUR 50.000,00), à l'exception des Litiges relatifs à tout pacte d'associés qui pourrait être en vigueur le cas échéant entre les associés de l'associé unique de la Société, à condition que la Société puisse prendre des mesures sans l'approbation dans le cadre de revendications, mesures qui, en toute bonne foi, soit nécessaire dans le cadre de l'administration des contrats conclus par les membres du Groupe, et qui ne comporte pas de procédures judiciaires officielles.

12. l'approbation de la nomination des commissaires aux comptes du Groupe.

13. la conclusion de tout contrat avec des agents de location où ces derniers se voient accorder des mandats de courtier à l'égard de l'un quelconque des biens immobiliers détenus directement ou indirectement par la Société.

Si deux (2) Gérants de Catégorie C ont été nommés, alors ces Gérants de Catégorie C peuvent, sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être en vigueur le cas échéant entre les associés de l'associé unique de la Société, prendre à leur seule discrétion, mais en agissant conjointement, toute décision et exercer pour le compte de la Société ou de ses filiales tous les droits de la Société ou de ses filiales (i) en vertu de tout accord de gestion de crédit-bail, le accord de gestion de développement, accord de gestion d'actifs qui a été conclu par la Société ou ses filiales ou (ii) tout autre accord qui a été conclu entre la Société ou une de ses filiales et un associé ou une de ses filiales (y compris la résiliation de cet accord) ou (iii) tout contrat devant être conclu pour remplacer ou compléter les contrats ci-dessus (la Question de Gérant de Catégorie C).

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Toute prime d'émission, prime assimilée, compte spécial de réserve de capitaux propres ou d'autres réserves distribuable peut être librement distribué aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016057777/547.

(160017514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Unicorn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.791.419,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 202.479.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ECOVIS Consulting Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 92.116,

here duly represented by its manager Mr Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Such appearing party is the sole shareholder of Unicorn Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 202.479, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 24<sup>th</sup>, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been amended since.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred forty-one thousand four hundred and nineteen euro (EUR 2,741,419), in order to bring it from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) to an amount of two million seven hundred ninety-one thousand four hundred and nineteen euro (EUR 2,791,419), through the issue of two million seven hundred forty-one thousand four hundred and nineteen (2,741,419) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

and increase the share premium account by an amount of twelve million six hundred fifty-three thousand six hundred and fifty-nine euro (EUR 12,653,659).

The two million seven hundred forty-one thousand four hundred and nineteen (2,741,419) shares have been subscribed by a new shareholder namely, Mr Nikolaos DASKALANTONAKIS, born in Koxare (Greece) on September 12<sup>th</sup>, 1936 and residing at Leof. Kifissias 64 B, Maroussi, Athens 15125 Greece, at a price of one euro (EUR 1) each plus share premium.

The new shareholder is here represented by Mr Phillip van der Westhuizen, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal in Athens, Greece. on January 15<sup>th</sup>, 2016.

Said power of attorney after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Subscription and payment*

Following the issue of two million seven hundred forty-one thousand four hundred and nineteen (2,741,419) new shares, the subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as follows:

The new shareholder, Mr Nikolaos DASKALANTONAKIS, prenamed, contributes:

(i) three hundred eighty-nine thousand two hundred and seven (389,207) shares (the "Shares 1") representing 18.97% of the issued shares, he holds amongst other (shares) in El Greco S.A., a public company incorporated under the laws of Greece, whose registered office is at Kampos Pigis, Rethymno, Crete, Greece and registered under number 121985050000.

The fair market value at the date of the contribution of the Shares 1 is three million eighteen thousand three hundred and ninety euro (EUR 3,018,390), which amount has been allocated as follows:

- eighty-three thousand seven hundred and eighteen euro (EUR 83,718) are allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- two million nine hundred thirty-four thousand six hundred and seventy-two euro (EUR 2,934,672) are allocated to the share premium account of the Company.

(ii) thirty-one thousand one hundred and eighty-six (31,186) shares (the "Shares 2") representing 9.82% of the issued shares, he holds amongst other (shares) in Phaiax S.A., a public company incorporated under the laws of Greece, whose registered office is at Kommeno Gouvia, Corfu, Greece and registered under number 121557633000.

The fair market value at the date of the contribution of the Shares 2 is seven million one hundred eighty-three thousand and thirty-five euro (EUR 7,183,035),

which amount has been allocated as follows:

- two million three hundred and two thousand three hundred and fifty-one euro (EUR 2,302,351) are allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- four million eight hundred eighty thousand six hundred and eighty-four euro (EUR 4,880,684) are allocated to the share premium account of the Company.

(iii) four thousand one hundred and ninety-eight (4,198) shares (the “Shares 3”) representing 34.99% of the issued shares, he holds amongst other (shares) in Ditikis Peloponnissou S.A., a public company incorporated under the laws of Greece, whose registered office is at Emmanuel Portaliou 23, Rethymno, Crete, Greece and registered under number 021851050000.

The fair market value at the date of the contribution of the Shares 3 is one million one hundred fifty-six thousand two hundred and seventy-four euro (EUR 1,156,274),

which amount has been allocated as follows:

- two hundred forty-eight thousand six hundred and forty euro (EUR 248,640) are allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- nine hundred seven thousand six hundred and thirty-four euro (EUR 907,634) are allocated to the share premium account of the Company.

(iv) three thousand nine hundred and fourteen (3,914) shares (the “Shares 4”) representing 34.96% of the issued shares, he holds amongst other (shares) in Epihirisis KOS S.A., a public company incorporated under the laws of Greece, whose registered office is at Emmanuel Portaliou 23, Rethymno, Crete, Greece and registered under number 021955250000.

The fair market value at the date of the contribution of the Shares 4 is two million four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty-nine euro (EUR 2,499,759),

which amount has been allocated as follows:

- forty-one thousand four hundred and forty euro (EUR 41,440) are allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- two million four hundred fifty-eight thousand three hundred and nineteen euro (EUR 2,458,319) are allocated to the share premium account of the Company.

(v) three hundred and twenty (320) shares (the “Shares 5”) representing 13.33% of the issued shares, he holds amongst other (shares) in Mylopotamos S.A., a public company incorporated under the laws of Greece, whose registered office is at Emmanuel Portaliou 23, Rethymno, Crete, Greece and registered under number 022163250000.

The fair market value at the date of the contribution of the Shares 5 is two hundred forty-three thousand three hundred and thirty-six euro (EUR 243,336),

which amount has been allocated as follows:

- twenty-three thousand six hundred and eighty euro (EUR 23,680) are allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- two hundred nineteen thousand six hundred and fifty-six euro (EUR 219,656) are allocated to the share premium account of the Company.

(vi) one thousand four hundred and sixty-three (1,463) shares (the “Shares 6”) representing 34.92% of the issued shares, he holds amongst other (shares) in Troulos S.A., a public company incorporated under the laws of Greece, whose registered office is at Emmanuel Portaliou 23, Rethymno, Crete, Greece and registered under number 021851250000.

The fair market value at the date of the contribution of the Shares 6 is one million two hundred ninety-two thousand eight hundred and thirty-nine euro (EUR 1,292,839),

which amount has been allocated as follows:

- forty-one thousand four hundred and forty euro (EUR 41,440) are allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- one million two hundred fifty-one thousand three hundred and ninety-nine euro (EUR 1,251,399) are allocated to the share premium account of the Company.

(vii) forty-six (46) shares (the “Shares 7”) representing 0.05% of the issued shares, he holds amongst other (shares) in Phaethon S.A., a public company incorporated under the laws of Greece, whose registered office is at Marmari, Kos, Greece and registered under number 121826420000.

The fair market value at the date of the contribution of the Shares 7 is one thousand four hundred and forty-five euro (EUR 1,445),

which amount has been allocated as follows:

- one hundred and fifty euro (EUR 150) are allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- one thousand two hundred and ninety-five euro (EUR 1,295) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the total value of the contribution of fifteen million three hundred ninety-five thousand and seventy-eight euro (EUR 15,395,078) has been given to the undersigned notary, by virtue of seven (7) Valuation Certificates dated January 15<sup>th</sup>, 2016 and signed by the management of the Company.

The said Valuation Certificates shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The sole shareholder decides to issue the two million seven hundred forty-one thousand four hundred and nineteen (2,741,419) shares right after the general meeting has been held.

#### *Second resolution*

As a consequence of the previous resolutions, article 5.1. of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

#### **“ Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at two million seven hundred ninety-one thousand four hundred and nineteen euro (EUR 2,791,419), represented by two million seven hundred ninety-one thousand four hundred and nineteen (2,791,419) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about nine thousand euro (EUR 9,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ECOVIS Consulting Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.116,

ici dûment représentée par son gérant en fonction, Monsieur Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de Unicorn Investments S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 202.479, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société, demande au notaire d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de deux millions sept cent quarante et un mille quatre cent dix-neuf euros (2.741.419.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000.- EUR), à un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent dix-neuf euros (2.791.419.- EUR), par l’émission de deux millions sept cent quarante et un mille quatre cent dix-neuf (2.741.419) parts sociales, ayant une valeur nominale de une euro (1.- EUR) chacune,

et allocation d’un montant de douze millions six cent cinquante-trois mille six cent cinquante-neuf euros (12.653.659.- EUR) au compte de prime d’émission de la Société.

L’intégralité des deux millions sept cent quarante et un mille quatre cent dix-neuf (2.741.419) parts sociales ont été souscrites par un nouvel associé, à savoir Monsieur Nikolaos DASKALANTONAKIS, né à Koxare (Grèce) le 12 septembre 1936 et demeurant au Leof. Kifissias 64 B, Maroussi, Athènes 15125 Grèce, à un prix de un euro (1.- EUR) par part sociale et une prime d’émission.

Le nouvel associé est ici représenté par Monsieur Phillip van der Westhuizen, prénommé, en vertu d’une procuration lui délivrée sous seing privé à Athènes, Grèce le 15 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

#### *Souscription et paiement*

A la suite de l’émission de deux millions sept cent quarante et un mille quatre cent dix-neuf (2.741.419) nouvelles parts sociales, lesdites parts sociales souscrites ont été entièrement payés par un apport en nature comme suit:

Le nouvel associé Monsieur Nikolaos DASKALANTONAKIS, prénommé, contribue:

(i) trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent sept (389.207) parts sociales (les «Parts Sociales 1») représentant 18,97% des parts sociales qu'il détient entre autres (parts sociales) dans El Greco S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Grèce, ayant son siège social au Kampos Pigis, Rethymno, Crète, Grèce et immatriculée sous le numéro 121985050000.

La valeur juste de marché à la date de la contribution des Parts Sociales 1 s'élève à trois millions dix-huit mille trois huit cent quatre-vingt-dix euros (3.018.390.- EUR),

lequel montant a été attribué comme suit:

- quatre-vingt-trois mille sept cent dix-huit euros (83.718.- EUR) ont été attribués au capital souscrit de la Société; et
- deux millions neuf cent trente-quatre mille six cent soixante-douze euros (2.934.672.- EUR) ont été attribués au compte de prime d'émission de la Société.

(ii) trente et un mille cent quatre-vingt-six (31.186) parts sociales (les «Parts Sociales 2») représentant 9,82% des parts sociales qu'il détient entre autres (parts sociales) dans Phaiax S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Grèce, ayant son siège social au Kommemo Gouvia, Corfou, Grèce et immatriculée sous le numéro 121557633000.

La valeur juste de marché à la date de la contribution des Parts Sociales 2 s'élève à sept millions cent quatre-vingt-trois mille et trente-cinq euros (7.183.035.- EUR),

lequel montant a été attribué comme suit:

- deux millions trois cent deux mille trois cent cinquante et un euros (2.302.351.- EUR) ont été attribués au capital souscrit de la Société; et
- quatre millions huit cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-quatre euros (4.880.684.- EUR) ont été attribués au compte de prime d'émission de la Société.

(iii) quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit (4.198) parts sociales (les «Parts Sociales 3») représentant 34,99% des parts sociales qu'il détient entre autres (parts sociales) dans Ditikis Peloponnissou S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Grèce, ayant son siège social au Emmanuel Portaliou 23, Rethymno, Crète, Grèce et immatriculée sous le numéro 021851050000.

La valeur juste de marché à la date de la contribution des Parts Sociales 3 s'élève à un million cent cinquante-six mille deux cent soixante-quatorze euros (1.156.274.- EUR),

lequel montant a été attribué comme suit:

- deux cent quarante-huit mille six cent quarante euros (248.640.- EUR) ont été attribués au capital souscrit de la Société; et
- neuf cent sept mille six cent trente-quatre euros (907.634.- EUR) ont été attribués au compte de prime d'émission de la Société.

(iv) trois mille neuf cent quatorze (3.914) parts sociales (les «Parts Sociales 4») représentant 34,96% des parts sociales qu'il détient entre autres (parts sociales) dans Epihirisis KOS S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Grèce, ayant son siège social au Emmanuel Portaliou 23, Rethymno, Crète, Grèce et immatriculée sous le numéro et immatriculée sous le numéro 021955250000.

La valeur juste de marché à la date de la contribution des Parts Sociales 4 s'élève à deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-neuf euros (2.499.759.- EUR),

lequel montant a été attribué comme suit:

- quarante et un mille quatre cent quarante euros (41.440.- EUR) ont été attribués au capital souscrit de la Société; et
- deux millions quatre cent cinquante-huit mille trois cent dix-neuf euros (2.458.319.- EUR) ont été attribués au compte de prime d'émission de la Société.

(v) trois cent vingt (320) parts sociales (les «Parts Sociales 5») représentant 13,33% des parts sociales qu'il détient entre autres (parts sociales) dans Mylopotamos S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Grèce, ayant son siège social au Emmanuel Portaliou 23, Rethymno, Crète, Grèce et immatriculée sous le numéro et immatriculée sous le numéro 022163250000.

La valeur juste de marché à la date de la contribution des Parts Sociales 5 s'élève à deux cent quarante-trois mille trois cent trente-six euros (243.336.- EUR),

lequel montant a été attribué comme suit:

- vingt-trois mille six cent quatre-vingt euros (23.680.- EUR) ont été attribués au capital souscrit de la Société; et
- deux cent dix-neuf mille six cent cinquante-six euros (219.656.- EUR) ont été attribués au compte de prime d'émission de la Société.

(vi) mille quatre cent soixante-trois (1.463) parts sociales (les «Parts Sociales 6») représentant 34,92% des parts sociales qu'il détient entre autres (parts sociales) dans Troulos S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Grèce, ayant son siège social au Emmanuel Portaliou 23, Rethymno, Crète, Grèce et immatriculée sous le numéro 021851250000.

La valeur juste de marché à la date de la contribution des Parts Sociales 6 s'élève à un million deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent trente-neuf euros (1.292.839.- EUR),

lequel montant a été attribué comme suit:

- quarante et un mille quatre cent quarante euros (41.440.- EUR) ont été attribués au capital souscrit de la Société; et
- un million deux cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (1.251.399.- EUR) ont été attribués au compte de prime d'émission de la Société.

(vii) quarante-six (46) parts sociales (les «Parts Sociales 7») représentant 0,05% des parts sociales qu'il détient entre autres (parts sociales) dans Phaethon S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Grèce, ayant son siège social au Marmari, Kos, Grèce et immatriculée sous le numéro 121826420000.

La valeur juste de marché à la date de la contribution des Parts Sociales 7 s'élève à mille quatre cent quarante-cinq euros (1.445.- EUR),

lequel montant a été attribué comme suit:

- cent cinquante euros (150.- EUR) ont été attribués au capital souscrit de la Société; et
- mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (1.295.- EUR) ont été attribués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale des apports de quinze millions trois cent quatre-vingt-quinze mille soixante-dix-huit euros (15.395.078.- EUR) a été apportée au notaire soussignée, en vertu de sept (7) Certificats d'Evaluation datée du 15 janvier 2016 et signé par la Gérance de la Société.

Lesdits Certificats d'Evaluation resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique décide d'émettre lesdites deux millions sept cent quarante et un mille quatre cent dix-neuf (2.741.419) nouvelles parts sociales immédiatement après la tenue de cette assemblée.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

#### **“ Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent dix-neuf euros (2.791.419.- EUR), représenté par deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent dix-neuf (2.791.419) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ neuf mille euros (9.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. van der Westhuizen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1410. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057782/267.

(160017644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

#### **Welle Environmental (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.028.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of January, before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

Jiangsu WELLE Environmental Co., Ltd., a company incorporated under the laws of the People's Republic of China (the PRC), having its registered office at 156, Hanjiang Road, Changzhou City, Jiangsu Province, PRC, registered with the Bureau of Industry and Commerce of Changzhou City, Jiangsu Province, under the number 32040 00000 11085 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Jean-Marie BONTEMPS, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record the following:

I. it holds the entire share capital of WELLE Environmental (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 200028 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company), incorporated on 10 September 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 3036 on 5 November 2015.

The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since then.

II. the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

III. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to bring the same from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to a new amount of EUR 0 (zero Euro) by way of the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of the Company and the payment of an aggregate repurchase price of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to the Sole Shareholder, conditional and simultaneously to the share capital increase referred to under item 3. below;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollar (USD);

3. Increase of the share capital by an amount of USD 6,000,000 (six million United States Dollars) in order to bring the same from its then current amount of EUR 0 (zero Euro) to a new amount of USD 6,000,000 (six million United States Dollars) by way of the creation and issuance of 6,000,000 (six million) new ordinary shares in registered form having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and an aggregate subscription price of USD 6,000,000 (six million United States Dollars), simultaneously to the share capital decrease referred to under item 1. above;

4. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, *société en commandite simple*, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of such changes in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to bring the same from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) back to EUR 0 (zero Euro) by way of the cancellation and reimbursement of all the issued shares of the Company and the payment of an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to the Sole Shareholder, conditional and simultaneously to the share capital increase referred to under the third resolution below.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from its current denomination in Euro (EUR) to a new denomination in United States Dollar (USD).

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 6,000,000 (six million United States Dollars) in order to bring the same from its then current amount of EUR 0 (zero Euro) to a new amount of USD 6,000,000 (six million United States Dollars), by way of the issuance of 6,000,000 (six million) new ordinary shares in registered form having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each for an aggregate subscription price of USD 6,000,000 (six million United States Dollars) (the New Shares), simultaneously to the share capital decrease referred to under the first resolution above.

The Sole Shareholder records the following subscription to and payment for the New Shares as follows:

### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to:

(a) subscribe to the New Shares; and

(b) fully pay up the New Shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 6,000,000 (six million United States Dollars), so that such amount is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

The cash contribution is entirely allocated to the share capital of the Company.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at six million United States Dollars (USD 6,000,000.-), represented by six million (6,000,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company and to sign such share register.

### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed is estimated at approximately three thousand seven hundred Euros.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le quinze janvier,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

A COMPARU:

Jiangsu WELLE Environmental Co., Ltd., une société de droit de la République Populaire de Chine (la RPC), ayant son siège social au 156, Hanjiang Road, Ville de Changzhou, Province de Jiangsu, RPC, enregistrée auprès du bureau de l'Industrie et du Commerce de la Ville de Changzhou, Province de Jiangsu, sous le numéro 32040 00000 11085 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-Marie BONTEMPS, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par son mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. il détient l'intégralité du capital social de WELLE Environmental (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200028 et ayant un capital social de 12.500 EUR (la Société), constituée le 10 septembre 2015 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3036 du 5 novembre 2015.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. l'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

III. l'Associé Unique a été appelé à délibérer sur les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un nouveau montant de 0 EUR (zéro euro) par voie de rachat et d'annulation consécutive de toutes les parts sociales émises de la Société et paiement d'un prix de rachat total approximatif de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à l'Associé Unique, conditionnel et concomitant à l'augmentation de capital mentionnée au point 3. ci-dessous;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société libellée en euro (EUR) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD);

3. Augmentation du capital social d'un montant de 6.000.000 USD (six millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant de 0 EUR (zéro euro) à un nouveau montant de 6.000.000 USD (six millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.000.000 (six millions) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de 1 USD (1 dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune et un prix de souscription total de 6.000.000 USD (six millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), simultanément à la réduction de capital mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement desdites modifications dans le registre des parts sociales de la Société; et

6. Divers.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) afin de ramener le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 0 EUR (zéro euro) par voie d'annulation et de remboursement de toutes les parts sociales émises de la Société et paiement d'un montant total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à l'Associé Unique, conditionnel et concomitant à l'augmentation de capital mentionnée à la troisième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société dont la dénomination actuelle est libellée en euro (EUR) vers une nouvelle dénomination libellée en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de 6.000.000 USD (six millions de dollars des Etats Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant de 0 EUR (zéro euro) à un montant de 6.000.000 USD (six millions de dollars des Etats Unis d'Amérique), par l'émission de 6.000.000 (six millions) de nouvelles parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune pour un prix de souscription total de 6.000.000 USD (six millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales), simultanément à la réduction de capital mentionnée à la première résolution ci-dessus.

L'Associé Unique décide d'enregistrer la souscription et le paiement pour les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, susmentionnée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et

(b) libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 6.000.000 USD (six millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), de telle sorte que ce montant soit désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'apport en numéraire est entièrement alloué au capital social de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.000.000,- USD), représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,-USD) chacune."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications mentionnées ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen &

Overy, société en commandite simple, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des modifications susmentionnées dans le registre des parts sociales de la Société et de signer ledit registre.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à un montant d'environ trois mille sept cent euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: J-M. BONTEMPS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 janvier 2016. 2LAC/2016/1110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057811/188.

(160017605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

### **Amygdala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 203.361.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Fotios KARAMANIDIS, geboren am 02. Dezember 1977 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in 72, Route d'Arlon, Wohnung 14, L-1150 Luxembourg,

welcher seinerseits hier vertreten wird durch Frau Leyla GÜRBÜZEL, Juristin, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, aufgrund zweier privatschriftlicher Vollmachten, ausgestellt in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 23. November 2015.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

#### **A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Kauf und Verkauf und die Benutzung von Patenten, Erfindungen, Know-Hows, Markenzeichen, Design und anderen gewerblichen Schutzrechten.

Der Gesellschaftszweck besteht ferner in der direkten und indirekten Beteiligungsnahme an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten

von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorgenannten Art bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher, auch immaterieller Güter und Rechte vornehmen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem nützen können.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Industrie-, Mobilien- und Immobiliengeschäfte, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Amygdala Holding S.à r.l.“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

## B. Gesellschaftskapital - Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 7.** Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

**Art. 11.** Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

## C. Geschäftsführung

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet und im Falle eines einzigen Geschäftsführers wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

**Art. 13.** Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der

nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

**Art. 14.** Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 15.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

**Art. 16.** Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

#### **D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

**Art. 18.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 19.** Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

#### **E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen**

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 21.** Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 23.** Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

#### F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

**Art. 24.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

**Art. 25.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

#### *Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Herr Fotios KARAMANIDIS, vorgenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

#### *Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters*

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt:

Herr Fotios KARAMANIDIS, geboren am 02. Dezember 1977 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in 72, Route d'Arlon, Wohnung 14, L-1150 Luxemburg (A Geschäftsführer), und

Herr Joram MOYAL, Avocat à la Cour, geboren am 26. Juni 1971 in Kaiserslautern, mit professioneller Anschrift in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg (B Geschäftsführer).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Gürbüz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 décembre 2015. 2LAC/2015/29354. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057843/186.

(160018072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 35.021.278,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.039.

—  
*Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 28 janvier 2016*

1. L'associé a accepté la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016;

2. L'associé a décidé de nommer Madame Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlín, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GENNX360 TM LUXEMBOURG HOLDINGS S.À R.L*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016063746/19.

(160024998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Beyond Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 203.372.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Monsieur Younas Nazhi, indépendant, né à Maastricht (Pays Bas), le cinq octobre 1982, domicilié à B-4431 Loncin, 20 rue des Faisans.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Beyond Consulting S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social principalement au Luxembourg mais aussi à l'étranger, la prestation de services aux sociétés dans le domaine du conseil en informatique ainsi que l'implémentation de systèmes informatiques de gestion d'entreprise pour son compte propre, ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers;

la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles;

le commerce en général, importation, exportation, achat, vente, distribution, vente en gros, demi-gros et détail de tous biens, produits et marchandises de toute nature en gros ou en détail;

la création, acquisition, exploitation, location-gérance de tous fonds de commerce, commerce général, achat-vente, import-export, distribution, représentation, négoce, concession commerciale, commissionnement de tous produits, matériels, denrées ou marchandises;

la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat ainsi que les reportages photographiques et tous dérivés artistiques comme, notamment, la conception de site internet et de supports publicitaires au sens large;

tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la création, la valorisation et la gestion de brevets, de marques, d'enseignes via la mise en gestion, l'achat, la vente, la revente, la location ou la mise à disposition aux tiers desdits brevets, marques et enseignes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions au porteur devront être immobilisées auprès d'un dépositaire unique conformément à l'article 42 (1) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

Le transfert des actions au porteur s'établit par une inscription au registre des actions au porteur de la Société conformément à l'article 42 (4) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui

présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou la signature individuelle de l'Administrateur Unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de

la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s) aux comptes.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix-sept.

#### *Souscription et libération*

Toutes les trois-mille cent (3.100) actions sont souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Younas Nahzi, préqualifié.

Toutes les trois mille cent (3.100) actions sont libérées à concurrence d'un quart par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500,-.

### *Résolution de l'actionnaire unique*

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est nommé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Younas Nazhi, préqualifié.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Moneylift s.a., avec siège à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont, inscrite au Registre des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.010.

- 4) Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.
- 5) Le siège social est fixé à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. NAZHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 29 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 42038. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur* (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057918/282.

(160018300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

### **European Direct Property Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BNP Paribas Fortis, une société de droit belge, dont le siège social est établi 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0403.199.702(l'«Associé Unique»), représentée par Edouard Capdeville, Avocat au Barreau de Paris, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 7 décembre 2015,

laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

étant l'associé unique de European Direct Property Management S.A., en abrégé EDP Management S.A., une société anonyme, ayant son siège social 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.354, constituée sous la dénomination de MeesPierson Real Estate Management S.A. selon acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 25 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 419 en date du 20 avril 2004 (la "Société"). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 13 octobre 2015 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, agissant en sa qualité précédemment mentionnée, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les actions émises dans la Société de sorte que le capital social est entièrement représenté et des décisions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

### *Résolution unique*

L'Associé Unique de la Société a décidé de modifier l'Article 7 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7.** Le Conseil d'Administration doit désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Une telle approbation peut être faite en un ou en plusieurs documents.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les administrateurs participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les administrateurs concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration pourra notamment désigner un ou plusieurs fondés de pouvoir qui auront notamment pour mission d'assurer la gestion journalière de la Société, de gérer les relations avec les différents prestataires de services externes (entre autres, les avocats, notaires, comptables, auditeurs, conseillers fiscaux, banque dépositaire, etc.).

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de la ou des personnes auxquelles les pouvoirs auraient été délégués conformément au paragraphe précédent.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les mandataires et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: E. CAPDEVILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40203. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057997/58.

(160018146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.025.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.893.

Il est notifié qu'en date du 1<sup>er</sup> février 2016, la Société a pris acte:

- de la démission de Monsieur Michael D. Boykin en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Charman John Ancheta, né le 21 mars 1982 à Hawaii, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Charman John Ancheta, gérant de catégorie A;
- M. Ralph John Whelan, gérant de catégorie A;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant de catégorie B;
- M. Robert van 't Hoef, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rowan Relentless Luxembourg S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2016063302/24.

(160024058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.